AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1156
FR0011950732-FS0399

21 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mai 2021, la société par actions simplifiée Bim[1] (54 avenue Marceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mai 2021, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 34 182 835 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 19,63% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte du dénouement par livraison de titres d'un contrat à terme prépayé conclu le 15 février 2018 portant sur une tranche de 666 666 actions ELIOR GROUP.

[1] Contrôlée par M. Robert Zolade.
[2] Sur la base d'un capital composé de 174 147 823 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.